

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE n°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GRAULHET

Par arrêté n°14\_2023A en date du 20 février 2023 Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Graulhet pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 20 mars 2023 à 09h00 au jeudi 20 avril 2023 à 17h00.

Ledit projet de révision allégée n°5 du PLU de Graulhet vise essentiellement à :

- Adapter la hauteur autorisée dans le zonage 2UX du Plan Local d'Urbanisme de la commune avec le projet de chaufferie CSR (Combustibles Solides de Récupération).

Au terme de l'enquête publique, la révision allégée n°5 du PLU de la commune de Graulhet sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Monsieur Pierre Camarda a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif, par décision n°E22000109/31, en date du 02 septembre 2022.

Le dossier du projet de révision allégée n°5 du PLU de la commune de Graulhet et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant 32 jours consécutifs, du lundi 20 mars 2023 à 09H00 au jeudi 20 avril 2023 à 17h00, en Mairie de Graulhet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h à 12h) et au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Graulhet dans l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la commune, dans chacun des lieux d'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur les sites concernés par la présente révision allégée n°5 du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique. Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur les sites internet de la commune de Graulhet : [www.ville-graulhet.fr](http://www.ville-graulhet.fr) et de la communauté d'agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr). Les pièces du dossier d'enquête publique pourront aussi être consultées sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Graulhet, Place Elie Théophile, 81300 GRAULHET.

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur en Mairie de Graulhet (Place Elie Théophile, 81300 GRAULHET) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [enquete-publique@mairie-graulhet.fr](mailto:enquete-publique@mairie-graulhet.fr).

**Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Graulhet :**

- **Le vendredi 24 mars 2023 de 14h00 à 17h00,**
- **Le jeudi 06 avril 2023 de 14h00 à 17h00,**
- **Le mardi 18 avril 2023 de 09h00 à 12h00.**

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Graulhet et au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Ils seront également consultables sur leurs sites internet respectifs : [www.ville-graulhet.fr](http://www.ville-graulhet.fr) et [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Graulhet, Place Elie Théophile, 81300 GRAULHET.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, Técou BP 80133, 81600 GAILLAC, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la révision allégée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graulhet, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de Mairie de Graulhet,  
Place Elie Théophile, 81300 GRAULHET, Tél :05 63 42 85 58.